

Le sept juillet deux mille seize, les délégués de la Communauté de Communes de BOURBRIAC se sont réunis à la Salle du Conseil de la Maison du Développement sous la présidence Mme Claudine GUILLOU.

✎ ORDRE DU JOUR ✎

① **Réforme Territoriale :**

- Avis à émettre sur le projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

② **Eau Potable :**

- Validation des rapports annuels 2015 de la CDC de Bourbriac et du Syndicat d'eau de St Nicolas du Pelem,
- Validation du rapport annuel 2015 du service et du délégataire.

③ **Déchets :**

- Modification du délai de fin de travaux de la déchèterie,
- Lancement d'une consultation pour la signalétique de la déchèterie,
- Décision Modificative Budgétaire.

④ **Environnement :**

- Validation de documents du SAGE.

⑤ **Services Techniques :**

- Validation d'une étude de faisabilité concernant la construction d'un bâtiment technique.

⑥ **Atelier Relais de la ZA du Courjou – Bourbriac :**

- Avenants à valider suite à travaux supplémentaires et/ou modificatifs.

⑦ **Enfance /Jeunesse :**

- Recrutement et validation des tarifs des activités pour l'année scolaire 2016 – 2017,
- Modification de la DHS d'un Adjoint d'Animation (passage de 24h50 à 28 heures).

⑧ **Administration / Gestion :**

- Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables (Centre de Loisirs),
- Modalités de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (PFIC),
- Renouvellement du bail de location avec l'AEP « Diwan Boulvriac » à compter du 16.08.2016,
- Projet de transfert du siège de la Sous-Préfecture de Guingamp à Lannion,
- Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un « Salon du livre » à Coadout.

⑨ **Questions et informations diverses**

● **PRESENTS :** Mme Claudine GUILLOU, Présidente, déclare ouverte la séance du Conseil :

⇒ Etaient présents :

BOURBRIAC : Mme Claudine GUILLOU, Patrick LE FLOC'H, Florence GUEGAN (arrivée à 18h55), Guy CADORET, Gwénaëlle LE GONIDEC (+ pouvoir de JJ LE BLOAS), Stéphanie MADIOT (+ pouvoir de JL HERVE).

COADOUT : M. Jean-Pierre GIUNTINI (+ pouvoir de Gaëlle PASTOL).

KERIEN : M. Claude SALOMON (+ pouvoir de Y LACHATER de St Adrien).

KERPET : M. Jean-Paul LE MOIGNE, Arnaud LEBRETON.

MAGOAR : M. Yannick DOLO (+ pouvoir de I DERRIEN de St Adrien).

MOUSTERU : M. Gérard HERVE (+ pouvoir de Christian BLAIZE).

PLESIDY : M. Guy GAUTIER, Jean-François LE BLOAS (arrivé à 18h45).

PONT MELVEZ : Mme Marie-Thérèse SCOLAN (a quitté l'assemblée à 19h05).

SAINT-ADRIEN : -

SENVEN LEHART : M. Gilbert BURLLOT.

⇒ Etaient excusés : M. Yannick BOTREL, Mme Mireille RAULO, Nathalie JOUAN, David CHEVANCE, Rémy CHAMBRY, François LOZAC'H.

⇒ Assistaient en outre : S. LE FOURNIS, *Secrétaire Générale*, J. LE BIZEC, *Responsable des Services Techniques*, S. OMNES, *Responsable du Service Enfance/Jeunesse*.

Avec 22 délégués titulaires présents + 2 pouvoirs de vote, le quorum étant atteint le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

● **Secrétaire de Séance :** M. Gilbert BURLLOT, Conseiller Communautaire de Senven Léhart.

① Réforme Territoriale :

- Avis à émettre sur le projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté le 29.03.2016, M. le Préfet demande aux collectivités concernées d'émettre un avis sur l'Arrêté portant sur le projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération issue de la fusion :

- De Guingamp Communauté,
- De la CDC de Paimpol-Goëlo,
- De Pontrieux Communauté,
- De la CDC du Pays de Bégard,
- De la CDC du Pays de Belle Isle en Terre,
- De la CDC de Bourbriac,
- De la CDC Callac-Argoat.

Ce nouveau périmètre représente 57 Communes (74 293 habitants).

A l'issue de cette consultation, M. le Préfet prendra un Arrêté définitif de périmètre qui entrera en vigueur au 01.01.2017. Le nom et le siège du futur EPCI, ainsi que la composition du nouvel organe délibérant devront être communiqués à la Préfecture pour le 15.12.2016.

Conformément à la Loi NOTRe, le nouvel EPCI exercera –dès sa création- l'intégralité des compétences obligatoires sur la totalité de son territoire, ainsi que les compétences optionnelles et facultatives.

Par dérogation aux dispositions de droit commun, la Loi NOTRe dispose :

- d'un **délai maximal d'un an** pour délibérer sur une éventuelle restitution des **compétences** qui avaient été **transférées à titre optionnel** par les Communes aux anciens EPCI fusionnés,
- d'un **délai de 2 ans pour les compétences transférées à titre facultatif**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'issue d'un vote à bulletin secret (21 votants) :

- POUR : 10

- CONTRE : 7

- BLANC : 4

se prononce favorablement au projet de périmètre proposé par M. le Préfet.

② Eau Potable : Validation des rapports annuels 2015 de la CDC de Bourbriac et du Syndicat d'Eau de St Nicolas du Pelem :

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable du service AEP de la CDC (émanant du rapport annuel du délégataire SAUR) et du syndicat d'eau de St Nicolas du Pelem, réalisés par le SDAEP 22.

Ces rapports doivent être présentés à l'Assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils sont également remis aux Communes concernées.

③ Déchets :

- Modification du délai de fin de travaux de la déchèterie :

L'achèvement des travaux d'extension/réhabilitation de la déchèterie de « Pont Preuig » - 22390 BOURBRIAC était fixé au 15 Juillet 2016. Au stade actuel du déroulement des travaux, le Maître d'œuvre prévoit un achèvement des travaux pour fin Juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 18 voix « Pour » et 2 « Abstentions » (20 votants) décide de prolonger le délai d'exécution des travaux d'extension/réhabilitation de la déchèterie au 28 Juillet 2016.

- Lancement d'une consultation pour la signalétique de la déchèterie :

La fin des travaux d'extention/réhabilitation de la déchèterie de « Pont Preuig » est programmée pour la fin Juillet 2016. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour lancer une consultation portant sur la mise en place d'une signalétique sur le site : panneaux directionnels, signalétique des bennes et du bâtiment.

.../...

- **Décisions modificatives budgétaires :**

- **Budget Déchets :**

En raison des relances accrues de ces dernières semaines effectuées par la Trésorerie, de nombreuses réclamations sont parvenues à la Communauté des Communes concernant les titres des années antérieures. Ces derniers sont annulés ou réduits selon les justificatifs fournis par les redevables. Il est donc nécessaire de régulariser les écritures comptables ci-dessous.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement					
Crédits à réduire			Crédits à ouvrir		
Art.	Objet	Montant	Art.	Objet	Montant
022	Dépenses imprévues	- 3 000 €	673	Titres annulés n-1	+ 3 000 €

- **Budget Général :**

La CDC doit rembourser un montant de 1 211,29 € à la compagnie d'assurances statutaires SOFAXIS correspondant à un trop perçu d'Indemnités Journalières pour un agent en Maladie Longue Durée sur l'exercice 2015. Les crédits inscrits à l'Article 673 du Budget Général 2016 étant insuffisants pour mandater cette somme, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement					
Crédits à réduire			Crédits à ouvrir		
Art.	Objet	Montant	Art.	Objet	Montant
022	Dépenses imprévues	- 1 300 €	673	Titres annulés n-1	+ 1 300 €

④ Environnement : validation de documents du SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo, réunie le 23 février dernier, a validé à l'unanimité les documents du SAGE : PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable), le Règlement et l'Evaluation environnementale.

L'année 2016 est consacrée à une large consultation qui devrait aboutir (via une enquête publique prévue à l'automne) à l'approbation du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par arrêté préfectoral, début 2017.

Une fois approuvé, le SAGE constituera une feuille de route pour le territoire, à l'horizon 2021, permettant de concilier activités économiques, aménagement du territoire, usages de l'eau et atteinte des objectifs de bon état de l'eau et des milieux aquatiques fixés par la directive cadre sur l'eau et le SDAGE Loire-Bretagne.

Ces documents sont donc soumis au Conseil Communautaire pour avis.

Une présentation synthétique des documents a été faite lors de la Commission « eau/environnement » du 22 juin dernier par Xavier LE GALL-animateur du SAGE (les Maires étaient également conviés à cette réunion).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 14 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 7 « Abstention » (22 votants) valide les documents du SAGE tels qu'ils ont été présentés.

⑤ Services techniques : validation d'une étude de faisabilité concernant la construction d'un bâtiment technique :

Par délibération n° 44-2016, le Conseil Communautaire du 24.05.2016 a donné son accord pour la construction d'un local pour les services techniques sur le site de la nouvelle déchèterie située à « Pont Preuig » à Bourbriac, et a autorisé la Présidente à solliciter les services de l'ADAC 22 pour assurer une maîtrise d'ouvrage.

Une étude de faisabilité a été réalisée avec l'aide de l'ADAC 22, détaillée ci-après :

.../...

Programme prévisionnel	450 000,00 €
-------------------------------	---------------------

Locaux non chauffés

Garage véhicules compris aire de dégagement et espace fosse	300 m ²		
Fosse de 1,25 ml x 15 ml avec périmètre d'1 m Stationnement des véhicules en épi avec allée centrale			
Matériel stocké	110 m ²	490 m²	320 000,00 €
Stockage des lubrifiants local fermé CF avec produit inflammable (essence)	10 m ²		
Stockage de conteneurs service déchets	20 m ²		
Atelier maintenance réparation	30 m ²		
Atelier soudure avec hotte aspiration	20 m ²		

Locaux chauffés

2 bureaux pour 1 personnel chacun	24 m ²	95 m²	130 000,00 €
Salle de pause compris kitchenette	20 m ²		
Local ménage	6 m ²		
Vestiaires / douches / sanitaires 1 bloc hommes de 20 m ² et un bloc femmes de 10 m ²	30 m ²		
Local de séchage des vêtements compris machine à laver	7 m ²		
Estimation dégagements circulations zone chauffée 15 % S.U.	8 m ²		

Programme aménagements extérieurs	35 000,00 €
--	--------------------

Station gas-oil	30 m ²	500 m²
Station lavage	30 m ²	
Stationnement agents	200 m ²	
Voirie accès (estimée)	240 m ²	

Honoraires	55 075,00 €
-------------------	--------------------

Maîtrise d'œuvre	9 %	43 650,00 €
Contrôle technique et CSPS	1,50%	7 025,00 €
Etude géotechnique	1,00%	4 400,00 €

Frais exécution	14 986,50 €
------------------------	--------------------

Domage ouvrage	1,00%	5 286,50 €
Frais concessionnaires		NC
Provisions, aléas, frais divers	2,00 %	9 700,00 €

Estimation prévisionnelle HT	520 061,50 €
-------------------------------------	---------------------

TTC (TVA à 20%) 624 073,80 €

La surface globale du projet est estimée à 1085 m². L'enveloppe prévisionnelle 500 000 € à 550 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, avec 20 voix « Pour » et 1 « Abstention » (21 votants), donne son accord pour la poursuite du projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques, valide l'étude de faisabilité prévisionnelle dont le montant est estimé à 520 061,50 € HT et autorise la Présidente à lancer la consultation auprès d'Architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Les dépenses liées à cette opération seront financées par le Budget Général. En conséquence, le Conseil décide, d'ouvrir une opération spécifique « Bâtiment technique de Pont Preuig » référencée n° 10022 et de procéder au virement de crédits suivants :

Investissement					
Crédits à réduire			Crédits à ouvrir		
Opération	Article	Montant	Opération	Article	Montant
10021 – Maison de Santé Pluridisciplinaire	2313 - Construction	- 600 000 €	10022 – Bâtiment Technique	2313-Construction	+ 600 000 €

© **Atelier Relais de la ZA du Courjou à BOURBRIAC** : Avenants à valider suite à travaux supplémentaires et/ou modificatifs

Dans le cadre de la construction de l'Atelier Relais sur la ZA du Courjou à BOURBRIAC, la Présidente informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur des travaux modificatifs et/ou complémentaires, demandés par le Maître d'Ouvrage. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 07.07.2016 à 17heures a validé ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme la décision de la CAO, à savoir :

Marchés	Entreprise	Avenant	Objet	Montant HT
Lot 1 : Terrassement VRD	Paillardon TREGUEUX	1	Travaux complémentaires : ① Fourniture et pose d'un géotextile sous plateforme, ② Fourniture et pose d'un caniveau grille (sous portail entrée terrain), ③ Réalisation d'un tapis en enrobé (surface complémentaire)	+ 1 580,20 €HT
Lot 6 : Ossature, Bardage, Menuiseries bois et Aluminium	Bidault Menuiserie SAINT BRANDAN	2	Travaux complémentaires : Doublage + isolation de la paroi ossature bois côté atelier	+ 561,10 €HT
Lot 9 : Chape, Carrelage, Faïences	Entr. Guillerm A. BOURBRIAC	1	Travaux en plus : ① Modification format de carrelage antidérapant format 10x10 ② Fourniture et pose de 3 siphons de sol ↳ Soit + 649,98 € HT Travaux en moins : Remplacement carrelage antidérapant format 20x20 ↳ Soit – 105,00 € HT	+ 544,98 € HT
Lot 11 : Plomberie, Ventilation	Entr. LE BARTZ BOURBRIAC	1	Travaux en plus : ① Barre maintien droite pour douche (au lieu de coudée) ② Evier inox atelier + support+aliment&évacuations ↳ Soit + 713,01 € HT Travaux en moins : ① Barre de maintien coudée pour douche ② Siège de douche mural supprimé ③ Siphon sol (fourni par carreleur) ↳ Soit – 414,31 € HT	+ 298,70 €HT
TOTAL				2 984,98 € HT

.../...

⑦ **Enfance / Jeunesse :**

- **Recrutement et validation des tarifs des activités pour l'année scolaire 2016-2017 :**

Sur proposition de la Commission « Enfance / Jeunesse », le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur :

1. l'organisation des activités pour l'année scolaire 2016 – 2017
2. et sur le recrutement d'agents contractuels pour animer les activités « Danse » pour 2016-2017, comme suit :

① **Les activités pour l'année scolaire 2016 - 2017 :**

→ **DANSE CONTEMPORAINE**

Enfants de 4 à 5 ans : le lundi de 17h à 17h45

Enfants de 6 à 8 ans : le lundi de 17h45 à 18h45

↳ **Tarifs pour 2016-2017 : 84 € l'année ; 74 € pour le 2nd enfant** (idem 2015),

→ **DANSE MODERN JAZZ**

Enfants de 8 à 11 ans : le jeudi de 17h à 18h15

Enfants de 11 à 15 ans : le jeudi de 18h15 à 19h30

↳ **Tarifs pour 2016-2017 : 84 € l'année ; 74 € pour le 2nd enfant** (idem 2015),

→ **ARTS PLASTIQUES**

Enfants de 6 à 8 ans : le vendredi de 17h45 à 18h45

Enfants de 9 ans et plus : le vendredi de 18h15 à 19h30

↳ **Tarifs pour 2016-2017 : 105 € l'année ; 95 € pour le 2nd enfant** (idem 2015),

→ **THÉÂTRE**

Le jeudi soir de 17h00 à 18h15 pour les CM et collégiens.

↳ **Tarif pour 2016-2017 : 42 € l'année** (idem 2015),

→ **CAP SPORTS**

- Moustéru : Enfants de Grande Section au CM2 : 1 groupe le lundi 16h45 à 17h45.

- Plésidy : Enfants de Grande Section au CM2 : 2 groupes le mardi de 16h40 à 17h30 et 17h45 à 18h45

- Bourbriac : Enfants de Grande Section au CM2 : 2 groupes le jeudi de 16h40 à 17h30 et 17h45 à 18h45

- Pont Melvez : Enfants de Grande Section au CM2 : 2 groupes le vendredi de 16h45 à 17h35 et 17h35 à 18h35.

↳ **Tarif pour 2016-2017 : 40 € l'année** (idem 2015)

→ **L'ATELIER D'ÉVEIL**

Nouveau : ateliers tous les mardis ! Avec 2 fois par mois des ateliers motricité.

Ouvert aux enfants jusqu'à 3 ans.

↳ **Tarifs pour 2016-2017 : 42 € l'année complète ou 28 € présence inférieure à 6 mois.**

② **Les Recrutement d'agents contractuels pour animer les activités « Danse » :**

Dans le cadre des activités «Danse contemporaine » et « Danse Modern Jazz » proposées par le Service « Enfance-Jeunesse » de Communauté de Communes, **la Présidente –en liaison avec le Vice-Président en charge de ces activités- est autorisée à engager la procédure de recrutement de deux danseuses diplômées d'Etat pour animer les cours, pour l'année scolaire 2016-2017.**

Il s'agit de recruter des agents contractuels durant la période scolaire qui assureront 2 heures de cours par semaine pour l'une (Danse contemporaine) et 3 heures pour l'autre (Danse Modern Jazz).

- **Modification de la DHS d'un Adjoint d'Animation (passage de 24h30 à 28 heures) :**

Suite au départ de l'Animateur « Ados », et afin de permettre au service de fonctionner correctement à la rentrée scolaire 2016-2017, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service d'un Adjoint d'Animation de 1^{ère} Classe. La DHS de l'agent passera de 24h30 par semaine à 28 heures par semaine annualisées.

Cette nouvelle disposition prendra effet au 01.09.2016, sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 22.

③ Administration / Gestion :

- **Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables (Centre de Loisirs) :**

La Trésorière demande le passage en « non-valeurs » de titres pour un montant de 20,60 € correspondant à des factures impayées pour le Centre de Loisirs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne pouvoir à la Présidente pour procéder aux écritures comptables à partir du Budget « Général ».

- **Modalités de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :**

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses Communes membres au titre du FPIC sont possibles :

1. **Conserver la répartition dite « de droit commun »** ⇒ aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas, (pour rappel : répartition adoptée par la CDC les années précédentes)
2. **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** ⇒ adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 30 juillet,
3. **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »** ⇒ soit délibérer à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification, soit délibérer à la majorité des 2/3 dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI.

Répartition du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal :

	2016	2015 (pour rappel)
Part EPCI	71 381 €	59 836 €
Part Communes membres	134 231 €	109 294 €
TOTAL	205 612 € (+ 21,57 %)	169 130 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, opte pour la répartition dite « de droit commun ».

- **Renouvellement du bail de location avec l'AEP « Diwan Boulvriag » à compter du 16.08.2016 :**

Le contrat de location qui lie la CDC de Bourbriac et l'Association d'Education Populaire Skol Diwan Boulvriag pour l'utilisation des bâtiments de « Roudoué », arrive à échéance au 15.08.2015.

Le Conseil Communautaire décide :

- De reconduire le bail de location avec ladite Association pour une année, à compter du 16.08.2015 et se terminant le 15.08.2016,
- De conserver la clause suivante :
« L'Association Diwan aura la possibilité de résilier ce bail avec un préavis de 1 mois avant la date du déménagement ».
- De conserver le prix du loyer mensuel à 200 € + les frais d'électricité à 50 €/mois, soit un total de 250 € mensuel.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention.

.../...

- [Motion prise suite aux propositions faire par M. le Préfet concernant le projet de transfert de la Sous-Préfecture de Guingamp à Lannion :](#)

Les élus de la Communauté de Communes de Bourbriac ont pris connaissance des propositions de M. le Préfet visant à réformer l'échelon infra-départemental de l'Etat en Côtes d'Armor ainsi traduites :

- Jumelage des Arrondissements actuels de Guingamp et de Lannion,
- Installation du siège du nouvel Arrondissement à Lannion.

« Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, réproouve ces propositions, aux motifs que :

- ✓ **Au regard des missions dévolues aux Sous-Préfectures, missions d'ingénierie et d'accompagnement des collectivités, le dimensionnement impressionnant de cet arrondissement d'une part, l'hétérogénéité des bassins de vie, les problématiques très éloignées de ces territoires, apporteront complexité et déficit qualitatif,**
- ✓ **A l'heure où le territoire « Guingamp – Paimpol » vit de profonds bouleversements, source d'inquiétude, de doutes et de questionnements, tant parmi les élus que dans la population, cette nouvelle organisation viendrait ajouter anxiété et perte de repère.**
- ✓ **De plus, le retrait de l'élément majeur de l'organisation de l'Etat, le Sous-Préfet, en ce moment de fusion des territoires, alors même que l'objectif invoqué est, en ce qui concerne le projet « Guingamp – Paimpol », d'apporter poids, force et consistance au territoire guingampais, génèrera inévitablement un sentiment d'abandon.**

Les élus communautaires, conscients de l'intérêt et de la nécessité de coopérations entre les deux Arrondissements de Guingamp et de Lannion sur les thématiques de l'emploi, de la santé, de la sécurité et de l'environnement, demandent néanmoins et unanimement le maintien des deux postes de Sous-Préfet.

Les élus communautaires mandatent la Présidente pour informer M. le Préfet de la présente motion ».

- [Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un « Salon du Livre » à Coadout :](#)

Ce point est reporté au Conseil Communautaire de Septembre 2016.

⑨ **Questions diverses :**

- [Installation d'un point de vente de produits locaux et bio sur la Commune de Moustéru:](#)

Conformément à la délibération N°67-2013 du Conseil Communautaire du 11.07.2013, une aide de 1 000 € sera attribuée, sous réserve de la production des justificatifs.

- [Formation au repérage de la crise suicidaire :](#)

Deux journées de formation sont organisées à la Fondation Bon Sauveur à Bégard via le Conseil de Développement du Pays de Guingamp :

- le jeudi 22.09.2016 : Comprendre le phénomène suicidaire
- le vendredi 23.09.2016 : Rôle et liens avec les professionnels du territoire.

La Présidente souhaite qu'un élu référent de la CDC de Bourbriac puisse suivre ces formations.

- [Animations estivales 2016 :](#)

Le programme d'animations de l'été 2016 est remis à chaque conseiller communautaire et commenté par la Vice-Présidente en charge de « l'Animation du Territoire ».

Les Membres,

**Le Secrétaire de Séance,
Gilbert BURLLOT.**

**La Présidente,
Claudine GUILLOU.**